# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 8765

### Texte de la question

M. Michel Dasseux appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur l'intégration des enfants dyslexiques à l'école. 8 % des enfants dyslexiques ne peuvent poursuivre une scolarité normale. A défaut, ils sont orientés vers des structures médico-pédagogiques où leur situation ne peut trouver une réponse pleinement satisfaisante. Des travaux récents démontrent qu'une pédagogie adaptée, alliée à un dépistage précoce, permettrait une intégration et la réussite de ces enfants. De telles mesures existent dans plusieurs pays (Etats-Unis). Aussi, la prie-t-il de lui faire connaître sa position.

### Texte de la réponse

La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire accorde une attention toute particulière à la situation des enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit. Il a été décidé de renforcer la mission de l'école maternelle pour l'apprentissage du langage. Une sensibilisation des maîtres dans l'enseignement préélémentaire est développée afin de mieux appréhender, dès le plus jeune âge, les troubles des apprentissages. Les enseignants des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté peuvent apporter des soutiens particuliers aux enfants qui présentent des troubles sévères du langage. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie attend avec intérêt les résultats des travaux du groupe d'experts mis récemment en place sur ce problème, à l'initiative d'une association avec la participation du Centre national d'études et de recherche sur les handicaps et les inadaptations. Enfin, un premier colloque s'est tenu le 13 décembre 1997. Dans ce cadre, une table ronde a été consacrée aux difficultés en lecture des élèves. D'autres réflexions vont s'engager et devraient permettre d'apporter des réponses plus satisfaisantes aux élèves rencontrant de grandes difficultés de lecture.

### Données clés

**Auteur :** M. Michel Dasseux
**Circonscription :** Dordogne (1re circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8765
**Rubrique :** Santé
**Ministère interrogé :** enseignement scolaire
**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 janvier 1998, page 152
**Réponse publiée le :** 23 mars 1998, page 1674